

Siret : 92031181800016 Code Naf : 6202A
Urssaf/Msa : 117 000001570967628

Matricule : 00034
N° SS : 187049935150585

Iban / Rib : FR76 3000 4031 8200 0083 0619 487
Emploi : Ingénieur étude et développement
Statut professionnel : Cadre
Position : 2.3
Coefficient : 150

Entrée : 15/02/2023 Sortie : 01/10/2024
Ancienneté : 1 an et 7 mois

Convention collective : Bureaux d'études techniques

Monsieur THABET Idris
1 Rue de la Senette
78955 CARRIERES SOUS POISSY

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base	151.67	22.5490		3 420.00			
Heures supplémentaires 25 %	32.00	28.1863		901.96			
Heures supplémentaires 50%	6.00	33.8235		202.94			
Sous total Salaire de base	189.67			4 524.90			
Absence pour entrée/sortie	- 144.67	22.5490	3 262.16				
Absence pour entrée/sortie, Heures supplémentaires 25 %	- 30.52	28.1863	860.25				
Absence pour entrée/sortie, Heures supplémentaires 50%	- 5.72	33.8235	193.47				
Congés payés pris 070824-090824 (3 jours)	- 3.00	208.8094	626.43				
Congés payés pris 130824 (0,5 jour)	- 0.50	208.8094	104.40				
Indemnité congés payés (3,5 jours)				730.83			
Indemnité de repas (Non Imposable)	1.00	10.1000		10.10			
--- Fin de contrat ---							
Indemnité compensatrice de congés payés				104.40			
Pas de CP acquis au titre de la maladie							
Salaire brut				323.52			
Santé							
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					323.52	7.0000	22.65
Complémentaire - Incap. Inval. Décès					124.65	1.5000	1.87
Complémentaire - Incap. Inval. Décès					198.87	1.1300	2.25
Accidents du travail & mal. professionnelles					323.52	0.6600	2.14
Retraite							
Sécurité Sociale plafonnée	124.65	6.9000	8.60		124.65	8.5500	10.66
Sécurité Sociale déplafonnée	323.52	0.4000	1.29		323.52	2.0200	6.54
Complémentaire Tranche 1	124.65	4.1500	5.17		124.65	6.2200	7.75
Complémentaire Tranche 2	198.87	9.8600	19.61		198.87	14.7800	29.39
Famille					323.52	3.4500	11.16
Assurance chômage							
Chômage					323.52	4.3000	13.91
APEC	323.52	0.0240	0.08		323.52	0.0360	0.11
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.							
Contribution ADESATT					323.52	0.0200	0.06
Autres contributions dues par l'employeur							
Autres contributions dues par l'employeur					323.52	2.0460	6.62
Autres contributions dues par l'employeur					124.65	0.1000	0.12
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	376.76	6.8000	25.62				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	376.76	2.9000	10.93				
Exonérations de cotisations employeur							6.57
Exonération sociale sur HC/HS	51.04	- 10.7200	- 5.47				
Total des cotisations et contributions			65.83				121.80
Indemnité de licenciement exonérée				1 865.11			
Intéressement versé				64.70			
Exonération sur HC/HS/RTT : cumul net fiscal annuel	7 500.00						
Montant net social	2 177.40						

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel									
Annuel									
Acquis Pris									
Solde									

HIGHSKILL
66 Avenue des Champs Elysees
chez OCP Business Center 4
75008 PARIS

Siret : 92031181800016
Code Naf : 6202A

Reçu pour solde de tout compte

Je soussigné, Monsieur THABET Idris,

demeurant 1 Rue de la Senette
78955 CARRIERES SOUS POISSY

reconnais avoir reçu ce jour, par Virement,
de HIGHSKILL
66 Avenue des Champs Elysees chez OCP Business Center 4 75008 PARIS

pour solde de tout compte la somme nette de *****2 180.39 Euros soit, en toutes lettres
*****Deux mille cent quatre-vingt euros et trente neuf centimes*****
correspondant à mon bulletin de paie du mois de Octobre 2024.

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	3 420.00
Heures supplémentaires 25 %	901.96
Heures supplémentaires 50%	202.94
Absence pour entrée/sortie	- 3 262.16
Absence pour entrée/sortie, Heures supplémentaires 25 %	- 860.25
Absence pour entrée/sortie, Heures supplémentaires 50%	- 193.47
Congés payés pris 070824-090824 (3 jours)	- 626.43
Congés payés pris 130824 (0,5 jour)	- 104.40
Indemnité congés payés (3,5 jours)	730.83
Indemnité de repas (Non Imposable)	10.10
Indemnité compensatrice de congés payés	104.40
Indemnité de licenciement exonérée	1 865.11
Intéressement versé	64.70
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	- 7.11

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informé de la possibilité
de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre
recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à PARIS le 01/10/2024

Signature de l'employeur précédée de la mention
"Bon pour règlement des sommes indiquées"

Signature du salarié précédée de la mention
"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"

HIGHSKILL
66 Avenue des Champs Elysees
chez OCP Business Center 4
75008 PARIS

Siret : 92031181800016
Code Naf : 6202A

Certificat de travail

Je soussigné(e), ELLOUZE Mohamed,
Agissant en qualité de Président
Certifie avoir employé Monsieur THABET Idris (Matricule: 00034)
Demeurant à 1 Rue de la Senette
78955 CARRIERES SOUS POISSY

En qualité de :

Du 15/02/2023 au 01/10/2024 :
Ingénieur étude et développement Position 2.3, Coefficient 150
Soit une durée d'emploi du 15/02/2023 au 01/10/2024

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :

- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 12 mois (1).

(1) durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 12 mois.

Fait à PARIS le 01/10/2024

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :
ELLOUZE Mohamed
Président